



IMMO JHL snc

Vente - Location - Gestion de Syndic
Gestion de patrimoine PEB
Expertises - Etat des lieux

ASSOCIATION DES COPROPRIÉTAIRES DE LA RÉSIDENCE SAINT CHRISTOPHE 27
BCE 0818 020 893

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE RXTRAORDINAIRE DU 3 FEVRIER 2022

La séance est ouverte à 15 h 00 après signature de la liste des présences.

La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux

Les décisions doivent être prises conformément aux dispositions légales (C.C. Art 3.87, 3.88 et 3.89) et aux stipulations de l'acte de base

Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation

1. Vérification du quorum des présences

Les 2 copropriétaires présents et/ou valablement représentés sur 4 forment 596/1000^{ème} de la copropriété

L'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer sur l'ordre du jour repris dans la convocation

Vote 1

Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

2. Constitution du bureau

2.1. Désignation du Président de séance : Monsieur Ashiq ets nommé président de sénace

2.2. Désignation du secrétaire : Mr Mommens ets secrétaire

Vote 2

Pour : unanimité
Contre :
Abstention :

3. Sinistre cheminée en toiture

3.1. Exposé de l'urgence : la cheminée risque de tomber sur le toit et occasionner des débris sur la rue, voire les passants, l'extrême urgence est de mise

3.2. Suivi des travaux à prévoir

- 3.2.1. Appel d'offre pour ceux-ci : un entrepreneur peut venir ce samedi 5 février sur place pour constater l'étendue des travaux
- 3.2.2. Appel de fonds pour ceux-ci : comme il n'est pas possible d'estimer avec précision le montant des frais une somme présumée de 5.000 € HTVA est prévue pour ce travail, le syndic va effectuer un appel de fonds sur base du devis reçu de l'entrepreneur et les appels lancés auprès des propriétaires
- 3.2.3. Autorisation donnée au syndic pour signer les documents : l'assemblée donne pouvoir au syndic pour signer les documents concernant ce travail de cheminée ne toiture sur base de l'offre reçue ce samedi
- 3.2.4. Explication du syndic judiciaire en cas de non suivi des appels de fonds : le tribunal sera seul compétent pour signifier cette urgence

	Vote 3
Pour	: unanimité
Contre	:
Abstention	:

4. Rappel des provisions mensuelles

Il est rappelé à chacun de provisionner les nouveaux appels de fonds pour le gestion mensuelle, chacun à reçu le tableau de répartition

Le syndic adresse rappel à chacun de marquer son accord sur l'offre de Techem Caloribel concernant les calorimètres à radio fréquence, ceci pour permettre au syndic de passer commande pour cette installation

	Vote 4
Pour	: unanimité
Contre	:
Abstention	:

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15 h 40

Le présent procès-verbal est signé par tous les présents.

Les copropriétaires marquent leur accord pour l'envoi du présent procès-verbal par courriel.

Les copropriétaires souhaitant recevoir une version « papier » du présent procès-verbal sont invités à en faire la demande par mail au syndic.

Il est rappelé aux copropriétaires que conformément à l'article 557-6 § 3 du Code Civil, il leur est possible de demander au syndic de les convoquer aux assemblées générales par courrier simple, recommandé ou courriel.

Les données à caractère personnel sont données aux autres copropriétaires.

Les copropriétaires dispensent et se substituent au syndic quant à ses obligations et responsabilités pour toute communication prévue au C.C. Art 3.93 envers les personnes occupantes disposant d'un droit réel ou personnel. Il est donc recommandé aux copropriétaires bailleurs de leur envoyer copie des décisions qui les concernent.

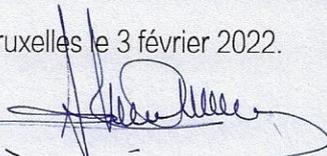


IMMO JHL snc

Vente - Location - Gestion de Syndic
Gestion de patrimoine PEB
Expertises - Etat des lieux

Tout copropriétaire peut demander au juge d'annuler ou de réformer une décision irrégulière frauduleuse ou et abusive de l'assemblée générale. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois à compter de la date à laquelle l'assemblée générale a eu lieu.

Bruxelles le 3 février 2022.



Le syndic
Immo JHL
Jacques H.L. Mommens

Conformément à la loi, le procès-verbal original signé par les personnes présentes et/ou leurs mandataires, est consultable sur rendez-vous dans les bureaux du syndic.

Procurator

Je soussigné

Propriétaire de dans l'ACP Saint Christophe BCE 0818 020 893

Donne par la présente tous pouvoirs à

A l'effet de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 3 février 2022 à 15 h 00 avec pour ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum des présences
2. Constitution du bureau
 - a. Désignation du Président de séance
 - b. Désignation du secrétaire
3. Sinistre cheminée en toiture
 - a. Exposé de l'urgence
 - b. Suivi des travaux à prévoir
 - i. Appel d'offre pour ceux-ci
 - ii. Appel de fonds pour ceux-ci
 - iii. Autorisation donnée au syndic pour signer les documents
 - iv. Explication du syndic judiciaire en cas de non suivi des appels de fonds
4. Rappel des provisions mensuelles

Exercer tous les droits que j'aurais pu y exercer

Prendre part en mon nom à toutes délibérations et discussions, et aux votes

Signer tous documents d'administration qu'il serait nécessaire

Substituer et généralement faire le nécessaire pour assurer ma représentation à ladite assemblée

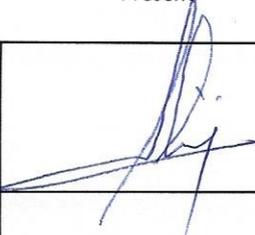
Fait à le 2022

Signature et mention manuscrite « bon pour pouvoir ».



ACP ST CHRISTOPHE BCE 0818 020 893

Liste des présences Agex du 3 février 2022.

<i>Propriétaire</i>	<i>Quotités</i>	<i>Situation</i>	<i>Présent</i>	<i>Représenté</i>
Aka Properties	235	rez commercial		
Morvan Claire	196	1 etage		
Agnus Valentin	208	2 etage		
Ashiq Estasham	361	4 et Duplex		

1000

Le président



Le secrétaire

